

# CAHIER DE RÉGIE

Association des Amateurs de curling  
du Saguenay Lac St-Jean

**APPROUVÉ 9 mai 2023**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Wilson', written over a horizontal line.

Richard Wilson, Président

**Section Junior (Octobre 2019)**

**Section Retraités ( Avril 2019)**

## Table des matières

### **A. Procédure et règlements 3**

1. Objectifs 3
2. Composition du CA 3
3. Membres 4
4. Secteurs 4
5. Curling Québec 4
6. Responsabilité 4

### **B. Éliminatoires régionales (refonte mai 2022)5**

1. Objectifs 5
2. Généralités 5
  - 2.1 Série Élite 6
  - 2.2 Série Club 6
3. Inscriptions 6
4. Supervision 6
5. Entraîneurs 7
6. Obligations des entraîneurs et des compétiteurs 7
7. Règlement des compétitions 8
8. Cas Spéciaux 9
9. Procédure et déroulement des compétitions 9
10. Éliminatoires Régionales 10
  - 10.1 Série club et élite 13
    - Annexe 1 13
    - Annexe 2 15
    - Annexe 3 16
    - Annexe 4 17
    - Annexe 5 18
    - Annexe 6 19

### **C. Section Junior 20**

### **D. Section Régionale des Retraités 53**

# **PROCÉDURE ET RÈGLEMENTS**

## **ASSOCIATION RÉGIONALES DES AMATEURS DE CURLING SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

### **A. Procédure et règlements**

#### **1. OBJECTIFS**

- 1.1 Promouvoir le sport du curling dans la région.
- 1.2 Coordonner les activités régionales des clubs de curling.
- 1.3 Régir la distribution des tournois régionaux en assurant deux semaines  
D'intervalles entre ceux impliquant les mêmes compétiteurs.
- 1.4 Représenter les clubs auprès de curling Québec.
- 1.5 Organiser et diriger les éliminatoires régionales en assurant l'équité entre les  
Deux secteurs : Saguenay et Lac St-jean

#### **1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA):**

Le conseil d'administration de l'Association régionale est composé des postes

élus suivants :

Président

Vice-président

Secrétaire/Trésorier

Directeurs

Et de chaque président des 7 clubs de la région du Saguenay et du Lac St-Jean.

## 2. Membres

Tous les membres officiels de chaque club de Curling sont membres de l'Association régionale et peuvent assister à la réunion annuelle et soumettre toutes propositions au CA.

## 3. SECTEURS

L'association régionale a convenu de faire deux secteurs pour assurer une alternance lors des éliminatoires régionales, soit le secteur Saguenay et le secteur Lac St-Jean.

## 4. Curling Québec

L'association régionale travaille en concordance avec les règles de Curling Québec et les références se trouvent sur leur site, notamment pour les règlements généraux et les règlements spécifiques aux compétitions.

## 5. RESPONSABILITÉ

Pour chaque catégorie d'éliminatoire, le comité organisateur du club Hôte d'un championnat devra attirer un officiel certifié de la région pour la compétition. Également un représentant du CA (d'un club non impliqué) sera assigné afin d'intervenir en cas de litige. Si possible il devrait être sur les lieux de la compétition. Dans un cas de force majeure (tempête ou accident) il devra rendre sa décision dans un délai de 4 heures avant le début des parties.

**Sa décision est irrévocable.**

# PROCÉDURE ET RÈGLEMENTS

## ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES POUR ACCÈS AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

### **B. Éliminatoires Régionales**

#### **1. OBJECTIF**

L'objectif de l'éliminatoire régionale est de qualifier une ou plusieurs équipes en vue du Championnat provincial.

#### **2 GÉNÉRALITÉ**

Série Élite, les tournois sanctionnés par curling Québec sont :

Tankard (hommes)

Scotties (femmes)

Mixte

Double mixte

Sénior (hommes)

Sénior (femmes)

Maître (hommes)

Maître (femmes)

Zone Est

Zone ouest

## 1) Série Élite

L'eliminatoire régionale sera effectuée selon la provenance des équipes inscrites tout en privilégiant **l'alternance entre le secteur Saguenay et le secteur Lac St-Jean.**

### Série Club :

L'eliminatoire Régionale sera effectuée selon la provenance des équipes inscrites tout en privilégiant l'alternance entre le secteur Saguenay et le secteur Lac St-Jean

N.B : Ces éliminatoires devront suivre la procédure « décrites en section 10 Éliminatoire régionale »

## 3 INSCRIPTION

L'inscription des équipes est centralisée au siège social de Curling Québec. Le formulaire d'inscription accompagné du paiement doit être transmis avant la date limite d'inscription.

### 3.1 Série Élite

Chacune des équipes inscrites doit respecter les conditions d'éligibilité mentionnées dans le règlement général de compétitions série Élite de Curling Québec (Règlements généraux Série Élite et Juniors).

### 3.2 Série Club

Si le club décide de participer à une éliminatoire régionale, il a la responsabilité d'inscrire directement ses équipes à Curling Québec. Les équipes doivent respecter les conditions d'éligibilité de Curling Québec.

## 4 SUPERVISION

Un responsable de compétition du club hôte sera nommé pour chaque éliminatoire régionale. Ce responsable étant sous la supervision de

l'Association régionale, il a le devoir de prendre connaissance du présent document et de voir à faire respecter les règlements inscrits.

## **5 ENTRAÎNEURS**

Pour être reconnu, un entraîneur doit posséder les critères d'éligibilité mentionnés dans le règlement général de Curling Québec. L'entraîneur reconnu et /ou le cinquième joueur, peuvent rencontrer les membres de leur équipe à des endroits déterminés au cours de la pause de la fin de la quatrième manche et pendant les arrêts de jeu (2 arrêts par équipe par partie)

## **6 OBLIGATIONS DE L'ENTRAÎNEURS ET DU COMPÉTITEUR**

L'entraîneur et le compétiteur doivent respecter toutes les directives et les instructions qui leurs ont été données par l'Association Régionale, ses représentants et le responsable de compétition. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, l'entraîneur et le compétiteur doivent également :

- A) Éviter toute action ou conduite qui pourrait nuire à l'image du sport et de ses représentants.
- B) Éviter toute action ou conduite qui pourrait nuire au déroulement de la compétition ou à la préparation d'un compétiteur ou d'un entraîneur à la compétition.
- C) Éviter de consommer des boissons alcoolisées et/ou cannabis au point d'avoir un comportement répréhensible pendant la compétition.
- D) Éviter l'usage de drogues interdites par la Fédération internationale de curling, la politique de sport Canada et l'ACC.

- E) Éviter la possession ou l'usage de drogues anabolisantes et/ou d'en fournir directement ou indirectement à d'autres personnes. Il est aussi interdit d'encourager leur utilisation.

## **7 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS**

### **Obligation**

Toute compétition doit obligatoirement se conformer aux règlements de Curling Canada pour le jeu supervisé, au guide des compétiteurs de Curling Québec ainsi qu'aux spécificités des règlements de l'Association Régionale.

### **Spécificité**

- A) Toutes les parties doivent être disputées à l'heure et à l'endroit déterminé par l'Association Régionale.
- B) Toutes les parties seront de huit (8) bouts même si au niveau provincial dans certaines catégories les parties sont normalement de dix (10) bouts.
- C) Chaque équipe joue au plus 3 parties dans la même journée. Pour les femmes, un maximum de 2 parties par jour.
- D) Lorsqu'une équipe doit jouer 2 parties consécutives, elle aura droit à un minimum d'une heure de repos entre la fin de la première partie et le début de la pratique de la deuxième partie.
- E) Toutes les parties prévues doivent être jouées, même si les équipes en présence sont mathématiquement éliminées. Toute dérogation à cette règle amène une suspension de tous les joueurs de l'équipe pour l'année suivante.
- F) **Remplacement** : Une équipe ne peut commencer ou continuer une partie avec moins de 3 joueurs sauf pour le mixte qui doit obligatoirement commencer à 4 joueurs.
- G) **Tirage au sort** : Il y aura tirage au sort 30 minutes avant le début de chaque rencontre. L'équipe remportant le tirage au sort devra choisir entre le choix de la première pratique ou la couleur des pierres.

- H) Une équipe ne peut commencer ou continuer une partie avec moins de 3 joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription, sauf pour le double-mixte qui ne considère aucun remplacement. Un joueur d'une équipe participante, éliminé ou non, ne peut agir comme remplaçant dans une autre équipe.
- I) **Retard** : Si une équipe n'est pas présente **30 minutes** avant le début de la partie pour le tirage au sort, l'équipe adverse obtient le choix de la pratique ou de la couleur des pierres. Si une équipe n'est pas en mesure de jouer à l'heure prévue, un point sera accordé à l'équipe adverse pour la première manche. Si l'équipe n'est toujours pas présente **15 minutes plus tard**, un point sera accordé à l'équipe adverse pour la deuxième manche. **Après 30 minutes de retard**, la victoire sera accordée à l'équipe présente. Une équipe qui arrive avant le délai maximum de 30 minutes n'aura pas l'avantage de la dernière pierre, même si l'équipe adverse a déjà reçu des points.
- Pour un retard en cas de force majeure (tempête, accident ou autres) se référer au représentant de l'Association Régionale.

## 8 CAS SPÉCIAUX

L'Association Régionale a le pouvoir de prendre toute décision qu'elle juge nécessaire pour couvrir les situations non prévues dans les présentes règles. Elle a également le pouvoir de modifier les présentes règles quand l'urgence de la situation le justifie.

**Toutes ses décisions sont exécutoires et sans appel.**

## 9 PROCÉDURE ET DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

### 9.1 PRATIQUES D'AVANT PARTIE :

Voir le règlement spécifique de Curling Québec propre à la catégorie concernée (ex : Tankard, Scotties, sénior, etc).

## **9.2 Partie**

Les parties ne seront pas chronométrées mais les équipes devront maintenir un temps de jeu respectable. Le responsable a plein pouvoir d'intervenir auprès des équipes fautives et au besoin, d'appliquer le règlement 8 (7) de Curling Canada.

Si un arbitre considère qu'une équipe retarde le jeu de façon abusive, l'arbitre préviendra le capitaine fautif qu'il dispose de **45 secondes** pour que sa pierre atteigne la ligne de « T » la plus rapprochée à défaut de quoi la pierre sera retirée du jeu.

## **10 ÉLIMINATOIRE RÉGIONALE**

### **10.1 Série Club et Élite**

Pour les deux séries il y a élimination régionale selon le nombre d'équipes inscrites.

#### **10.2.1 Qualification**

À l'issue de la ronde préliminaire, un classement des équipes sera effectué pour déterminer le gagnant ou pour l'accès à la ronde finale s'il y a lieu selon les critères suivants :

- a. Fiche victoires-défaites globale
- b. Fiche victoires-défaites entre les équipes à égalité au niveau des victoires globales (si requis)
- c. Résultat du cumulatif de tous les tirs de précision de l'équipe (en excluant le moins bon résultat de l'équipe)
- d. Toute fiche victoires-défaites globale négative est éliminée du classement

**À noter : Les équipes toujours à égalité suite à l'application des critères #A et #B seront alors classées uniquement en fonction du critère #C et participeront si requis à un bris d'égalité selon les formules prévues à l'annexe 1.**

### **10.2.2 Modèle de compétition**

**a) Pour deux (2) équipes inscrites :**

Les deux équipes se rencontrent en un 2 de 3 et l'équipe gagnante doit obtenir 2 victoires pour accéder au niveau provincial.

**b) Pour trois (3) équipes inscrites :**

Double tournoi à la ronde. L'équipe qui termine en première position est gagnante. Advenant une égalité en première position suite à l'application des critères A et B du paragraphe 10.2.1, un bris d'égalité déterminera l'équipe championne (voir annexe 1).

**c) Pour quatre (4) équipes inscrites :**

Tournoi à la ronde. Par la suite, les 2 meilleures fiches (voir paragraphe 10.2.1) se rencontrent en finale pour déterminer le gagnant. Voir annexe 1 si un bris d'égalité est requis.

**d) Pour cinq (5) équipes inscrites :**

Tournoi à la ronde (chaque équipe joue 4 parties). Le numéro de chaque équipe sera déterminé par tirage au sort. **(Voir annexe 3)**

Par la suite les 2 meilleures équipes (voir paragraphe 10.2.1) accèdent à la finale et le gagnant accède au niveau provincial. **Voir annexe 1 si un bris d'égalité est requis.**

**e) Pour six(6) équipes inscrites :**

Quatre équipes passent à l'élimination régionale selon le diagramme de **l'Annexe 3**. Soit les gagnants des pôles + les gagnants du reclassement. Voici comment :

**Première étape :**

D'abord il y a un tournoi à la ronde avec 2 boîtes de 3 équipes chacune. La composition de chaque boîte se fera par tirage au sort. Les équipes joueront 2 parties chacune. **La meilleure fiche de chaque boîte passe directement à l'élimination régionale.** (En cas d'égalité dans une boîte les équipes passent toutes à la deuxième étape)

**Deuxième étape :**

Il y a un reclassement parmi toutes les équipes n'ayant pas gagné de boîte. À noter que les fiches négatives sont éliminées. Ainsi les meilleures fiches

de ce reclassement passeront à l'élimination régionale pour atteindre le nombre de 4 équipes.

**f) Pour sept(7) équipes inscrites :**

En premier lieu chaque équipe inscrite joue 2 parties. Les positions sont déterminées par tirage au sort. (**Voir Annexe 5**)

Après ces 2 parties il y a classement des 7 équipes selon victoire et tirs de précision (3 meilleurs tirs seulement). Toutes les fiches négatives sont éliminées du classement, si l'on a encore 7 équipes présentes dans le classement la septième position est éliminée d'office.

Les 6 équipes restantes ou moins joueront une nouvelle partie et il y aura reclassement après cette 3<sup>ième</sup> partie afin de déterminer les 4 meilleures positions ou moins qui passeront à la ronde éliminatoire.

Les équipes restantes feront une élimination selon le diagramme de **l'Annexe concerné (2 ou 3)**.

## **Annexe 1**

### **Bris d'égalité**

#### 1- Deux (2) équipes à égalité

##### a. Deux équipes à qualifier

Les deux équipes sont qualifiées et l'équipe qui a vaincu l'autre lors de la ronde préliminaire sera classée en premier.

##### b. Une équipe à qualifier

Les deux équipes s'affrontent en bris d'égalité et l'équipe gagnante est qualifiée.

#### 2- Trois (3) équipes à égalité

##### a. Deux équipes à qualifier

Les équipes sont classées de 1 à 3 (Fiche victoires-défaites entre les équipes à égalité au niveau des victoires globales, ensuite tirs de précision). L'équipe classée #1 est qualifiée. Bris d'égalité entre 2 et 3.

##### b. Une équipe à qualifier

Les équipes sont classées de 1 à 3 (Fiche victoires-défaites entre les équipes à égalité au niveau des victoires globales, ensuite tirs de précision).

Bris #1 : 2 vs 3 (perdant éliminé)

Bris #2 : 1 vs gagnant Bris #1 - équipe gagnante est qualifiée

### 3- Quatre (4) équipes à égalité

#### a. Deux équipes à qualifier

Les équipes sont classées de 1 à 4 (Fiche victoires-défaites entre les équipes à égalité au niveau des victoires globales, ensuite tirs de précision).

Bris #1 : 1 vs 4 - équipe gagnante est qualifiée

Bris #2 : 2 vs 3 - équipe gagnante est qualifiée

#### b. Une équipe à qualifier

Les équipes sont classées de 1 à 4 (Fiche victoires-défaites entre les équipes à égalité au niveau des victoires globales, ensuite tirs de précision).

Bris #1 : 1 vs 4 (perdant éliminé)

Bris #2 : 2 vs 3 (perdant éliminé)

Bris #3 : les deux gagnants des bris #1 & #2 s'affrontent et l'équipe gagnante sera qualifiée.

## Annexe 2

### DIAGRAMME DE COMPÉTITION

#### Compétition à trois (3) équipes

(#1,2, 3 dans l'ordre selon le meilleur cumulatif des tirs de précision)

#1

#2

#3

## **ANNEXE 3**

### **DIAGRAMME DE COMPÉTITION**

#### **Compétition à quatre (4) équipes**

**(#1,2, 3,4 dans l'ordre selon le meilleur cumulatif des tirs de précision)**

**#1**

**#4**

**#2**

**#3**

## Annexe 4

### Diagramme de compétition

#### Compétition à 5 équipes (horaire suggéré)

À noter que l'horaire suggéré peut être envisagé avec un 2<sup>ième</sup> draw le vendredi soir afin d'éviter à 2 équipes de jouer 3 parties le samedi. Dans ce cas le 1<sup>er</sup> draw devrait avoir lieu à 16 :30 hres et le 2<sup>ième</sup> à 20 :00 hres.

|              | 1      | 2      | 3      | 4      |
|--------------|--------|--------|--------|--------|
| Vendredi 19h | 3 vs 4 | 1 vs 2 |        |        |
| Samedi 9h    |        |        | 2 vs 5 | 1 vs 4 |
| Samedi 12h30 |        | 4 vs 5 | 1 vs 3 |        |
| Samedi 16h00 |        |        | 2 vs 4 | 3 vs 5 |
| Dimanche 10h | 5 vs 1 | 2 vs 3 |        |        |

**Les deux premières positions se retrouvent en finale le dimanche 13h30.**

## Annexe 5

### Diagramme de compétition

#### Compétition à 7 équipes (horaire suggéré)

##### Premier classement (tirage au sort)

|              | 1      | 2      | 3      | 4 |
|--------------|--------|--------|--------|---|
| Vendredi 19h | 1 vs 2 | 4 vs 5 | 6 vs 7 |   |
| Samedi 9h    | 5 vs 6 | 1 vs 7 | 2 vs 3 |   |
| Samedi 12h30 | 3 vs 4 |        |        |   |

##### Deuxième classement (6 premières positions pour une 3<sup>ième</sup> partie)

|            | 1      | 2      | 3      | 4 |
|------------|--------|--------|--------|---|
| Samedi 18h | 1 vs 6 | 2 vs 5 | 3 vs 4 |   |

**Éliminatoire : les fiches négatives sont éliminées.**

**Les 4 premières positions ou moins participent à l'éliminatoire le dimanche. Selon le nombre d'équipe restante l'annexe concerné s'applique.**

## **Annexe 6**

### **Subventions accordées par l'association régionale.**

#### **Aux Clubs affiliés de la région :**

- \$500,00 pour tout club qui organise un championnat provincial

#### **Aux Compétiteurs, membres des clubs affiliés**

- \$ 200,00 par membre en règle d'un club affilié (maximum de 4 par équipe) qui participe à un championnat Canadien, après avoir gagné un championnat provincial série élite, série club ou junior sanctionné par curling Québec.
- Cependant si une équipe se classe par les points, l'association en fera l'étude selon le cas.

# **SECTION JUNIOR**

## **CAHIER DE RÉGIE**

### **DES**

## **JUNIORS GARCONS ET FILLES**

**Mise à jour : OCTOBRE 2019**

## **1. Inscription**

L'inscription des équipes est centralisée au siège social de Curling Québec. Les formulaires d'inscription accompagnés du paiement du droit d'entrée doivent y être transmis avant la date limite d'inscription.

## **2. Éligibilité**

Chaque membre d'une équipe qui s'inscrit doit respecter les conditions suivantes:

- a) résider au Québec.
- b) être membre d'un club de curling du Saguenay Lac St -Jean.
- c) le compétiteur, de même que son club d'appartenance, doivent être membres en règle de leur association provinciale.
- d) ne pas avoir participé à l'éliminatoire régionale d'une autre région ou d'une autre province, dans la même catégorie.
- e) avoir payé les droits de compétiteurs.
- f) être âgé de 20 ans ou moins, le 31 décembre précédant le championnat canadien.

g) être de sexe masculin (Junior Garçons) et de sexe féminin (Junior Filles).

Une preuve d'âge doit être présentée sur demande au responsable de compétition ou au représentant de l'Association Régionale.

**Note** : certaines règles spéciales ont été ajoutées (voir pages 29 à 33).

### **3. Objectif**

L'objectif de l'éliminatoire régionale est de qualifier une ou plusieurs équipes en vue du Championnat Provincial.

## **4. Format des éliminatoires**

### **4.1 Deux équipes**

Un 3 de 5.

### **4.2 Trois équipes**

Double tournoi à la ronde. Tirage au sort des équipes pour la position dans le tableau. Un concours de précision sera effectué après la première partie voir 8.

### **4.3 Quatre ou cinq équipes**

Tournoi à la ronde. Tirage au sort des équipes pour la position dans le tableau. Un concours de précé sera effectué après la première partie voir 8.

### **4.4 Six équipes et plus**

Double élimination. Tirage au sort des équipes pour la position dans le tableau.

## **5. Sélection des équipes**

### **5.1 Double tournoi à la ronde**

#### **5.1.1 Une équipe à sélectionner**

Première position du double tournoi à la ronde. En cas d'égalité voir Annexe 1.

#### **5.1.2 Deux équipes à sélectionner**

Deux premières positions du double tournoi à la ronde. En cas d'égalité voir Annexe 2.

## **5.2 Tournoi à la ronde**

### **5.2.1 Une équipe à sélectionner**

L'équipe qui termine en première position du tournoi à la ronde joue en finale contre l'équipe de deuxième position.

Si une équipe est invaincue lors du tournoi à la ronde, l'équipe de deuxième position doit la battre deux fois.

En cas d'égalité voir Annexe 3.

### **5.2.2 Deux équipes à sélectionner**

L'équipe qui termine en première position du tournoi à la ronde est automatiquement sélectionnée. Un match entre la deuxième et la troisième position du tournoi à la ronde détermine la deuxième équipe sélectionnée. En cas d'égalité voir Annexe 4.

## **5.3 Double élimination modifiée**

### **5.3.1 Une équipe à sélectionner**

Si 2 équipes différentes remportent les 2 sections, elles s'affrontent en finale.

Si une même équipe remporte les deux sections, elle est automatiquement sélectionnée.

### **5.3.2 Deux équipes à sélectionner**

- Si 2 équipes différentes remportent la section A et la section B, ces 2 équipes se qualifient pour le provincial et jouent un match décisif afin de déterminer qui remporte le trophée.
- Si la même équipe remporte les 2 sections, elle se qualifie pour le provincial et remporte le trophée. Les finalistes des 2 sections s'affrontent alors pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> entrée. Si la même équipe qui est finaliste des 2 sections, elle obtient la 2<sup>ème</sup> entrée directement.

## **6. Règlements de la compétition**

### **6.1 Généraux**

- a) À moins d'indications contraires, les "Règlements de curling pour le jeu supervisé" s'appliquent.
- b) Toutes les parties doivent être disputées à l'heure et à l'endroit déterminés par l'Association Régionale.
- c) Chaque équipe féminine joue au plus 2 parties dans la même journée. S'il y a des bris d'égalité maximum passe à 3. Chaque équipe masculine joue un maximum de 3 parties dans la même journée.
- d) Lorsqu'une équipe doit jouer 2 parties consécutives, elle aura droit à un minimum de 1 heure de repos, entre la fin de la première partie et le début de la pratique de la deuxième partie.
- e) Toutes les parties prévues doivent être jouées, même si les équipes en présence sont mathématiquement éliminées. Toute dérogation à cette règle amène une suspension de tous les joueurs de l'équipe, pour l'année suivante, dans la même catégorie.

f) Le club hôte devra demander l'autorisation au coordinateur régional pour faire des parties soit de 5 bouts ou soit de 10 bouts (fortement recommandé 10 bouts).

## **6.2 Tirage au sort**

À l'exception du double tournoi à la ronde ou le marteau et la couleur des pierres seront prédéterminés, il y aura tirage au sort 30 minutes avant le début de chaque rencontre. L'équipe remportant le tirage au sort devra choisir entre l'avantage de la dernière pierre ou le choix de la couleur des pierres qu'elle utilisera.

Note: Il y aura tirage au sort lors des demi-finales et des finales peu importe le format utilisé.

## **6.3 Pratique**

Chaque équipe a droit à un maximum de 10 minutes de pratique. L'équipe ayant l'avantage de la dernière pierre devra pratiquer en premier. Durant la pratique les entraîneurs et leurs 5<sup>e</sup> joueurs peuvent aller sur les trottoirs et glaces en tout temps. Les souliers de curling sont obligatoires.

## **6.4 Retard**

Si une équipe n'est pas présente 30 minutes avant le début de la partie pour le tirage au sort, l'équipe adverse obtient la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres.

Si une équipe n'est pas en mesure de jouer à l'heure prévue, un point sera accordé à l'équipe adverse pour la première manche.

Si l'équipe n'est toujours pas présente dix minutes plus tard, un point sera accordé à l'équipe adverse pour la deuxième manche.

Pour chaque 5 minutes additionnel, un point par manche sera accordé à l'équipe présente.

Après 30 minutes de retard, la victoire sera accordée par la marque de 10-0.

Une équipe qui arrive avant le délai maximum de 30 minutes n'aura pas l'avantage de la dernière place même si l'équipe adverse a déjà reçu des points.

### **6.5 Remplaçants**

- a) Une équipe ne peut commencer ou continuer une partie avec moins de 3 joueurs.
- b) Une équipe ne peut commencer ou continuer une partie avec moins de 2 joueurs officiels (joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription).
- c) Un joueur d'une équipe participante, éliminée ou non, ne peut agir comme remplaçant dans une autre équipe.
- d) Une équipe peut utiliser autant de remplaçants différents qu'elle le désire, en autant qu'elle respecte les règles 6.5 a, b et c ci-haut.

## **6.6 Supervision**

Un responsable de compétition du club hôte sera nommé pour chaque éliminatoire régionale. De dans la mesure du possible, un représentant de l'Association régionale sera présent.

Le responsable de compétition a le devoir de prendre connaissance du présent document et de voir que les règlements qui y sont inscrits soient respectés.

## **6.7 Entraîneurs**

Pour être reconnu, un entraîneur doit posséder la certification de niveau I. L'entraîneur reconnu et/ cinquième joueur, peuvent rencontrer les membres de leur équipe sur les trottoirs seulement au de la pause de la demie partie et pendant les arrêts de jeu.

Chaque équipe Junior doit être accompagnée d'un entraîneur de Niveau I ou d'un adulte d'au moins ans.

## **6.8 Cas spéciaux**

L'Association Régionale a le pouvoir de prendre toute décision qu'elle juge nécessaire pour couvrir situations non prévues dans les présentes règles. Elle a également le pouvoir de modifier les présentes

règles quand l'urgence de la situation le justifie. Toutes ses décisions sont exécutoires et sans appel.

## **7. Obligations des compétiteurs et entraîneurs**

Le compétiteur ou l'entraîneur doit respecter toutes les directives et les instructions qui lui ont été données par l'Association Régionale, ses représentants et le responsable de compétition; de plus, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le compétiteur ou l'entraîneur doit :

- a) Éviter toute action ou conduite qui pourrait nuire à l'image du sport et de ses représentants;
- b) Éviter toute action ou conduite qui pourrait nuire au déroulement de la compétition ou à la préparation d'un compétiteur ou d'un entraîneur à la compétition;
- c) S'abstenir de consommer des boissons alcoolisées sous peine de suspension (compétiteurs) ou de restreindre sa consommation afin de donner l'exemple (entraîneurs ou accompagnateurs);
- d) Éviter l'usage de drogues interdites par les règlements de la Fédération internationale de curling, la politique de Sport Canada et l'ACC;
- e) Éviter d'avoir et \ ou d'utiliser des drogues anabolisantes et d'en fournir directement ou indirectement à d'autres personnes ou d'encourager leur utilisation.
- f) Respecter le couvre-feu de minuit (compétiteurs).

## **8. Concours de précision**

- a) après la première partie chaque équipe procède à un concours de précision.
- b) L'équipe gagnante de la partie s'exécute en premier.
- c) le pointage du concours de précision est utilisé pour placer les équipes dans les bris d'égalité.
- d) 1 pierre de pratique (vers les tableaux) pour chaque joueur et 1 pierre mesurée (vers les vitrines) pour chaque joueur.

e) mesurage, en cm, de la distance du centre de la maison vers la pierre; une pierre à l'extérieur de la maison vaudra 185.4cm. La plus basse distance totale par équipe sera la meilleure.

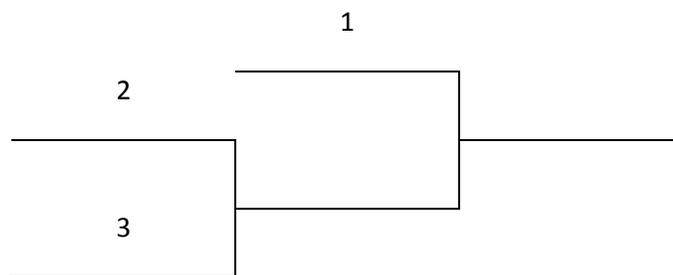
### Annexe 1

2 équipes à égalité:

Une partie décisive entre les deux équipes.

3 équipes à égalité:

On utilise le concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.



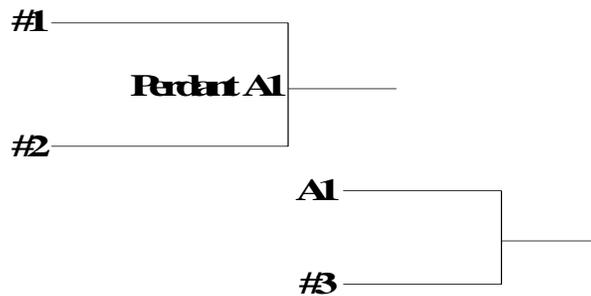
## Annexe 2

### 2 équipes à égalité en première place:

Les 2 équipes sont automatiquement sélectionnées pour le provincial. Les 2 équipes s'affrontent pour déterminer l'équipe Sag-Lac #1.

### 3 équipes à égalité en première place:

On utilise le concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.



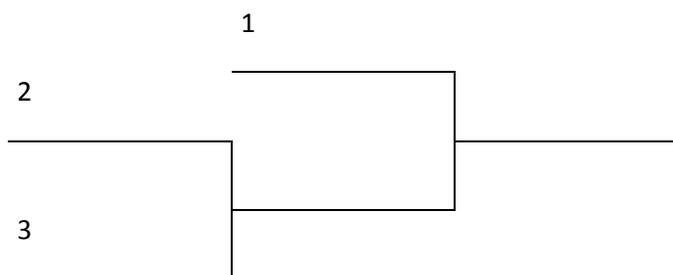
### 2 équipes à égalité en deuxième place:

Les 2 équipes jouent une partie afin de déterminer la deuxième équipe à sélectionner.

Annexe 3

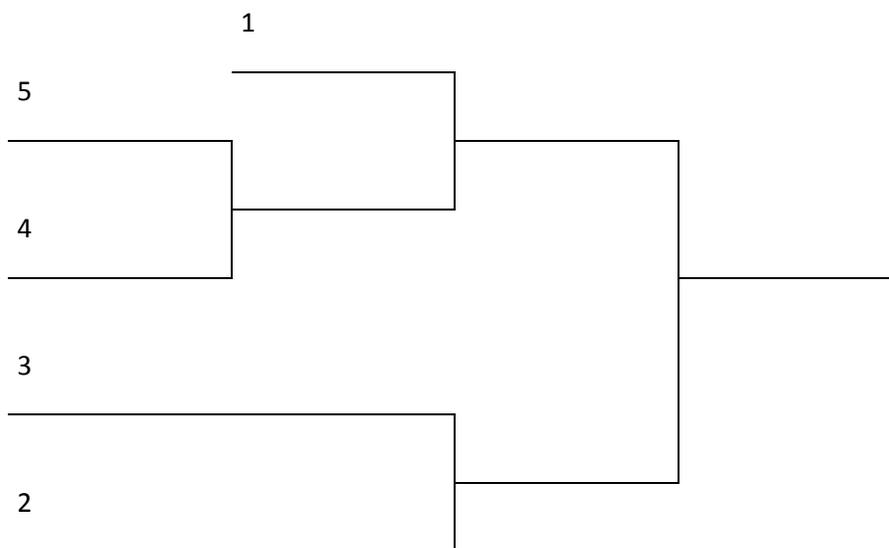
3 équipes à égalité en première place:

On utilise le concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.



5 équipes à égalité en première place:

On regarde les résultats du concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.

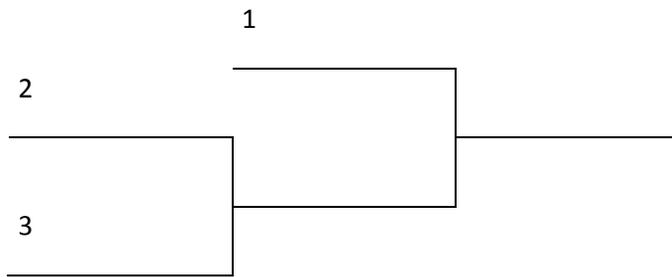


2 équipes à égalité en deuxième place:

Les 2 équipes à égalité s'affrontent pour une place en finale.

3 équipes à égalité en deuxième place:

On utilise le concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant



## Annexe 4

### **2 Équipes à sélectionner**

#### 2 équipes à égalité en première place:

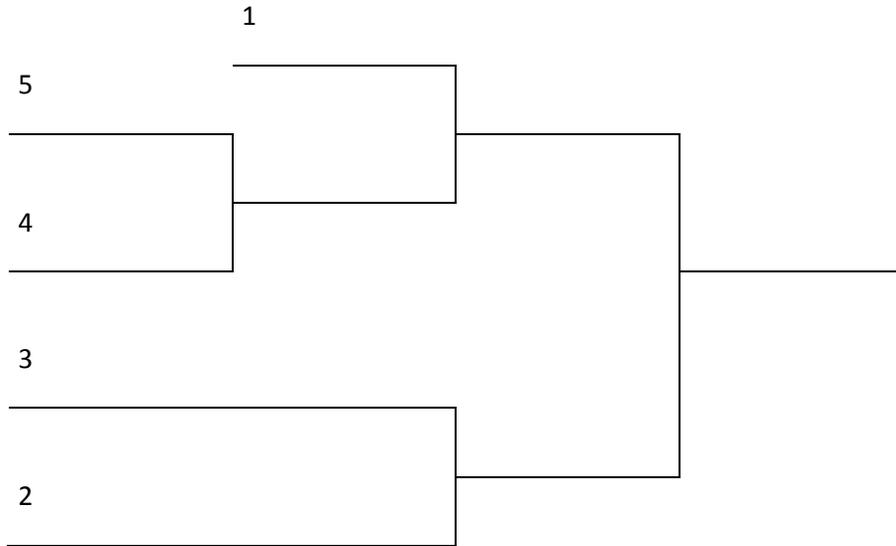
Les 2 équipes sont automatiquement sélectionnées pour le provincial. Les 2 équipes s'affrontent pour déterminer l'équipe Sag. /Lac #1.

#### 3 équipes à égalité en première place:

L'équipe ayant le meilleur concours de précision est automatiquement sélectionnée. Les deux autres équipes jouent une partie pour déterminer la deuxième équipe à sélectionner. Les 2 équipes ainsi sélectionnées s'affrontent pour déterminer l'équipe Sag. /Lac #1.

5 équipes à égalité en première place:

On regarde les résultats du concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.



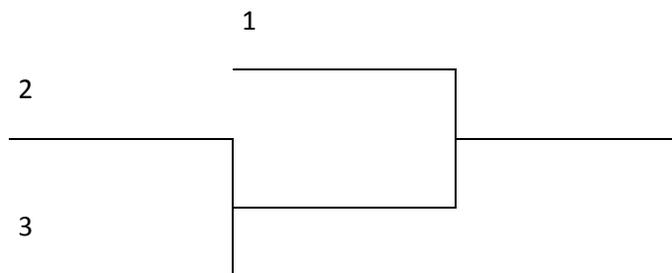
Annexe 4 (suite)

2 équipes à égalité en deuxième place:

Les 2 équipes jouent une partie afin de déterminer la deuxième équipe à sélectionner.

3 équipes à égalité en deuxième place:

On regarde les résultats du concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.

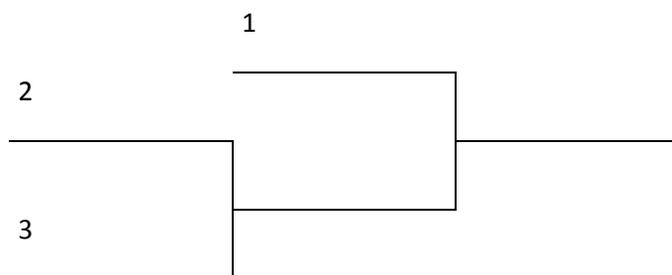


2 équipes a égalité en troisième place:

Les 2 équipes s'affrontent pour déterminer la troisième place du tournoi à la ronde.

3 équipes a égalité en troisième place:

On regarde les résultats du concours de précision pour placer les équipes sur le tableau suivant.



**A- Calendrier des villes hôtes pour les éliminatoires régionales**

| <b>Jeux du Québec</b> |              |              |
|-----------------------|--------------|--------------|
| <b>Région</b>         | <b>Ville</b> | <b>Année</b> |
| Lac St -Jean          | Alma         | 2017-2018    |
| Lac St -Jean          | St -Félicien | 2018-2019    |
| Saguenay              | La Baie      | 2019-2020    |
| Saguenay              | Kénogami     | 2020-2021    |
| Lac St -Jean          | Roberval     | 2021-2022    |
| Lac St -Jean          | Alma         | 2022-2023    |
| Saguenay              | Chicoutimi   | 2023-2024    |
| Saguenay              | La Baie      | 2024-2025    |
| Lac St -Jean          | St -Félicien | 2025-2026    |
| Lac St -Jean          | Alma         | 2026-2627    |
| Saguenay              | Kénogami     | 2027-2028    |
| Saguenay              | Chicoutimi   | 2028-2029    |
| Lac St -Jean          | Dolbeau      | 2029-2030    |
| Lac St -Jean          | Roberval     | 2030-2031    |
| Saguenay              | Kénogami     | 2031-2032    |
| Saguenay              | La Baie      | 2032-2033    |
|                       |              |              |

La compétition Jeux du Québec devra être tenue avant le 14 février (sauf avis contraire)

Si le club hôte ne peut pas, un autre club de la même section peut le prendre et il ne perdra pas son tour. S'il n'y a pas de club qui peut le prendre de la même section, il sera proposé à l'autre section.

Définition des sections :

A. Lac St -Jean

Dolbeau / St -Félicien / Alma / Roberval

B. Saguenay

Chicoutimi / La Baie / Kénogami

## **B- Appartenance à la région**

### **Pour participer à l'éliminatoire régionale chaque joueur devra :**

- Être membre actif d'un club de la région avant le 30 octobre ou être inscrit au Sport étude curling
- Être inscrit dans aucune autre équipe du tournoi
- 
- **Note 1** : Chaque responsable junior de club à la responsabilité de confirmer l'éligibilité de chacun des membres de son club, participant à l'éliminatoire.

**Note 2** : Les équipes peuvent être formées de joueurs de différents clubs de curling de la région

**Note 3** : Une équipe devra comprendre au moins 2 sur 4 ou 3 sur 5 joueurs, doivent résider dans la région

**Note 4** : Un(e) joueur(euse) résident(e) de la région, mais étudiant à l'extérieur est éligible.

**Note 5** : Quand on parle joueur de la région, il ou elle devra avoir une adresse postale ou adresse parentale dans la région.

Ces règlements s'appliquent à tous joueurs remplaçants et les cas litigieux devront être soumis au comité régional

- 

### **Pour participer aux Jeux du Québec chaque joueur devra :**

- Être membre actif d'un club de la région avant le 30 octobre où

- Être inscrit au programme Sport-Étude.

**Note 1 :** Chaque responsable junior de club à la responsabilité de confirmer l'éligibilité de chacun des membres de son club, participant à l'éliminatoire.

**Note 2 :** Les équipes peuvent être formées de joueurs de différents clubs de la région.

Tout remplaçant devra :

- Être membre actif d'un club de la région avant le 30 octobre ou
- Être inscrit au programme Sport-Étude.
- Être résident permanent de la région.
- Être inscrit au tournoi.
- Jouer à la position de premier.

**Note 1:** Si une équipe ne trouve pas de remplaçant, elle jouera à 3 joueurs.

**Note 2:** Un joueur de la section mini-curling pourra remplacer dans la section Jeux du Québec.

## **C- Éliminatoire régionale des Jeux du Québec**

**La durée des parties est de :**

- 4 bouts maximum devraient durer 1 heure, sans dépasser 1h.15 minutes de jeu dans la section mini-curling.
- 8 bouts dans la section Jeux du Québec.

### **Pour la section mini-curling**

- Si une partie n'est pas terminée après le temps maximum permis : l'équipe ayant le marteau lancera une dernière pierre; par la suite le pointage du bout sera décidé avec les pierres en jeu.
- Si une partie est nulle après la durée réglementaire : chaque équipe lancera une pierre avec brossage, en commençant par l'équipe ayant marqué au dernier bout (shoot-out).
- Les instructeurs devront être sur les trottoirs de côtés et de bouts avec les joueurs et pourront donner des conseils ou des directives aux joueurs

### **Pour la section Jeux du Québec**

- En cas de supplémentaire, Un bout supplémentaire complet sera joué, jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.
- Arrêt du jeu de deux minutes au quatrième bout, les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe sur les glaces et changer un joueur sans perdre de temps d'arrêt.

- 
- L'entraîneur peut changer un joueur durant la partie en utilisant un temps d'arrêt.
- Chaque équipe aura droit à **2 temps d'arrêt** de 1 minute durant la partie. Ceux-ci pourront être demandés par les joueurs ou par l'entraîneur. L'entraîneur demande le **temps d'arrêt en faisant un signe de T avec les mains ou avec un carton de couleur mais sans frapper les vitres. Si l'équipe ne voit pas la demande de temps d'arrêt de l'entraîneur, le jeu continu.**
- Mesurage, en cm, de la distance du centre de la maison vers la pierre; une pierre à l'extérieur de la maison vaudra 185.4cm. La plus basse distance totale par équipe sera la meilleure.

### **Généralités**

- Si une équipe est en retard pour le début d'une partie, un point sera accordé à l'équipe présente pour le premier bout. Après dix minutes de retard, un point sera accordé à l'équipe présente pour le 2<sup>ème</sup> bout. Pour chaque 5 minutes additionnelles, un point par bout sera accordé à l'équipe présente.
- Tout substitut doit être **INSCRIT** au tournoi et jouera à la position de premier. Si une équipe ne trouve pas de substitut, elle jouera à 3 joueurs.
- Un joueur de la section Jeux du Québec ne pourra remplacer dans la section mini-curling.

**AUCUNE BOISSON ALCOOLISÉE, NI SUSBTANCE INTERDITE NE SERONT TOLERÉES SOUS PEINE DE DISQUALICATION DE L'ÉQUIPE FAUTIVE.**

### **D- Responsable régional des Jeux du Québec pour Curling Québec**

Le responsable

La personne responsable au niveau régional devrait posséder, de préférence, un minimum de connaissance dans le programme des Jeux du Québec. Cette personne possède un sens de la planification et de l'organisation.

## **La tâche du responsable**

Sous la direction du responsable des Jeux du Québec à Curling Québec, le responsable régional des Jeux du Québec doit organiser, en collaboration avec l'URLS et l'Association régionale de curling de sa région, la finale régionale des Jeux du Québec en curling.

Plus spécifiquement, le responsable régional des Jeux du Québec devra :

- Identifier le site de la finale régionale dans un club affilié à Curling Québec.
- Fixer une date pour la finale régionale en tenant compte des restrictions concernant les Jeux du Québec. Idéalement, la finale régionale devrait se tenir entre le 15 janvier et le 15 février de chaque année.
- Recruter le nombre de bénévoles nécessaires pour la tenue de la finale régionale.
- Promouvoir l'événement dans sa région en s'assurant de la plus grande participation possible.
- Valider les inscriptions auprès de l'URLS et de Curling Québec.
- Établir la formule de compétition selon les normes établies.
- Faire l'horaire de la compétition.
- Contacter le responsable de chacune des équipes pour les informer de l'horaire, de la formule et des règles de la compétition.
- S'assurer du bon déroulement de la compétition en faisant respecter les règles.
- S'assurer d'offrir des bonnes conditions de jeux pour chaque partie.
  - Bonne qualité de glace

- Environnement sécuritaire
  
- Faire connaître les résultats minimalement à l'URLS et à Curling Québec.
  
- Si nécessaire, participer aux différentes réunions avec Curling Québec ou avec l'URLS de sa région, pour la gestion et le suivi du programme.
  
- Effectuer un rapport d'activité après chaque finale régionale à remettre à Curling Québec et à l'URLS de sa région.

## **E- Tournois juniors locaux**

### **La durée des parties est de :**

6 bouts, ou un temps maximum de 1h30, pour la section participation.

8 bouts, ou un temps maximum de 2h00, pour la section compétition.

On ajoute 2 minutes de plus par temps d'arrêt demandé.

En finale pas de chronométrage.

Si une partie n'est pas terminée après le temps maximum permis, l'équipe ayant le « marteau » pourra lancer une dernière pierre; par la suite le pointage du bout sera décidé avec les pierres en jeu.

### **Dans la section participation**

- Si une partie est nulle après la durée réglementaire, chaque équipe désignera un joueur qui lancera une pierre avec brosse (shoot-out), en commençant par l'équipe ayant marqué au dernier bout.
- Pour les finales un bout supplémentaire complet sera joué, jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.

### **Pour la section compétition**

- Pour les finales un bout supplémentaire complet sera joué, jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.

### **Généralités**

- Chaque équipe aura droit à 2 temps d'arrêt de 1 minute durant la partie. Ceux-ci pourront être demandés par les joueurs ou par l'entraîneur. L'entraîneur demande le temps d'arrêt **en faisant un signe de T avec les mains ou avec un carton de**

**couleur mais sans frapper les vitres. Si l'équipe ne voit pas la demande de temps d'arrêt de l'entraîneur, le jeu continu.**

- À chaque temps d'arrêt on ajoute 2 minutes à la partie en cours.
- Si une équipe est en retard pour le début d'une partie, un point sera accordé à l'équipe présente pour le premier bout. Après 5 minutes de retard, un point sera accordé à l'équipe présente pour le 2<sup>ème</sup> bout. Pour chaque 5 minutes additionnelles, un point par bout sera accordé à l'équipe présente.
- Tout substitut\* qui participe déjà au tournoi dans une autre équipe, devra jouer à la position de premier.
- Un joueur de la section compétition ne pourra remplacer dans la section participation.
- Dans la section compétition, un tir de précision sera fait par chaque équipe après la première partie de la façon suivante : une pierre par joueur avec brossage, un aller en pratique et un retour pour le compte officiel.

- **Mesurage:**

Mesurage, en cm, de la distance du centre de la maison vers la pierre; une pierre à l'extérieur de la maison vaudra 185.4 cm. La plus basse distance totale par équipe sera la meilleure.

- Le 5<sup>ème</sup> joueur peut jouer à toutes les positions.
- \* Substitut : joueur qui vient d'une autre équipe.

**AUCUNE BOISSON ALCOOLISÉE, NI SUSBTANCE INTERDITE NE SERONT TOLERÉES SOUS PEINE DE DISQUALICATION DE L'ÉQUIPE FAUTIVE.**

## **F) Temps d`arrêt de fair-play**

L` utilisation de temps d` arrêt de fair-play doit se faire comme suit :

- 1) Chaque entraîneur peut demander un temps d`arrêt de fair-play d`une minute
- 2) Ce temps d`arrêt doit être sanctionné par l` arbitre ou par le responsable de la compétition ou le coordonnateur régional junior
- 3) Seul l` entraîneur, accompagné par l` arbitre ou le responsable de la compétition ou le coordonnateur régional junior, peut s` avancer sur la piste .

Ce temps d` arrêt peut être recommandé par l` arbitre ou par le responsable de la compétition ou le coordonnateur régional junior

## **G) Responsabilités du coordonnateur régional junior**

### **Calendrier**

Fournir à toutes les organisations juniors régionales un calendrier des tournois mentionnant les éléments suivants : les dates de la compétition, la date limite d`inscription, le nom du responsable local et ses coordonnées.

### **Membre en règle d`un club**

- Confirmer l`éligibilité d`un joueur avec la liste des juniors inscrits au 30 octobre, au club qui le demandera en cas de litige.

### **Cahier de régie**

- Distribuer aux responsables juniors une copie de la section junior du cahier de régie annuellement.

## **Trophée et médailles**

### **Pour les éliminatoires régionales**

- Il existe un trophée sur lequel seront inscrit les noms des gagnants ainsi que leurs entraîneurs. Les joueurs et entraîneurs des équipes gagnantes recevront des médailles. Le trophée demeurera dans le club de l'équipe gagnante. La gravure ainsi que les médailles seront à la charge de l'association régional.

### **Pour les tournois locaux**

- Voir responsabilités des clubs trophées et médailles.

### **Pour les Jeux du Québec**

- Le coordonnateur régional junior verra à ce que tous les joueurs et les entraîneurs des équipes gagnantes aient des médailles et que les équipes mini-curling n'ayant pas gagné aient des épinglettes. Ces frais sont couverts par le RLS.
- Le coordonnateur régional junior signera un contrat avec le RLS pour désigner les clubs hôtes et les responsables de l'événement.

## **Horaire des parties**

### **Pour les éliminatoires régionales**

- Responsabilité du coordonnateur régional junior.
- Les parties pourront commencer avant le jeudi, si le nombre d'équipes le justifie.

## **Pour les tournois locaux**

- Le club hôte est responsable de faire l'horaire des parties.

## **Pour les Jeux du Québec**

- Il devra faire l'horaire des parties de la compétition selon les spécifications du cahier de régie et les faire parvenir au responsable junior de chaque club et au RLS.
- Les parties pourront commencer avant le jeudi, si le nombre d'équipe le justifie.

### **Changement de règlements**

- Le cahier de régie pourra être modifié lors de l'assemblée annuelle régionale regroupant entre autres tous les présidents de clubs.
- En cas d'urgence, un vote des responsables de chaque club (1 par club) et du coordonnateur régional junior pourra être pris et s'il y a majorité, la décision prendra effet immédiatement.

## **H- Responsabilités des clubs**

### **L'inscription des équipes pour les tournois**

- L'inscription des équipes doit parvenir aux responsables 15 jours à l'avance.

### **Membre en règle d'un club**

Le club doit :

- Fournir une liste de leur juniors au coordonnateur régional junior au 30 octobre.
- S'assurer, avant une compétition locale ou régionale, que tous les participants provenant du club soient membres en règle (cotisation acquittée).
- S'assurer que chaque junior du club, participant à ces compétitions est :
  - Inscrit au programme Sport-Étude ou
  - pratique dans l'un des clubs de la région.

**Note 1:** Les équipes peuvent être formées de joueurs de différents clubs de la région.

### **Socialisation des juniors**

- Favoriser le regroupement des équipes après les parties comme le font les adultes.

### **Trophées et médailles**

#### **Pour les éliminatoires régionales**

- Le trophée demeurera dans le club de l'équipe gagnante et le club aura la responsabilité de le retourner pour la prochaine compétition, au lieu et date de cette dernière.

#### **Pour les tournois locaux**

- Chaque club se dotera d'un trophée sur lequel s'inscrira les noms des gagnants de la compétition. Il sera gardé dans le club hôte. De plus

les équipes de la classe compétition recevront des bourses déterminées selon le nombre d'équipes inscrites. Des épinglettes du club seront prévus pour les équipes gagnantes.

- Pour la participation, des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux joueurs des équipes gagnantes ainsi qu'à leurs entraîneurs.

### **Pour les Jeux du Québec**

- Voir responsabilités du coordonnateur régional junior section trophées et médailles.

### **Horaire des parties**

#### **Pour les éliminatoires régionales**

- Responsabilité du coordonnateur régional junior.
- Les parties pourront commencer avant le jeudi, si le nombre d'équipes le justifie.

#### **Pour les tournois locaux**

- Le club hôte est responsable de faire l'horaire des parties.
- Les parties pourront commencer avant le jeudi, si le nombre d'équipes le justifie.

#### **Pour les Jeux du Québec**

- Responsabilité du coordonnateur régional junior.

- Les parties pourront commencer le jeudi, si le nombre d'équipes le justifie.

### **Responsable**

- Le club doit **en tout temps avoir un responsable** lors de toute compétition. Il s'occupera des temps d'arrêt, du chronométrage des parties, du mesurage des pierres et aussi de l'application des règlements.

### **Glaces**

- Les clubs devront s'assurer de l'entretien et de la propreté des glaces entre chaque partie.

# Cahier de Régie

## Section Retraités

Approuvé avril 2019

## RÈGLEMENTS

### TOURNOIS RÉGIONAUX DES LIGUES DE RETRAITÉ(E)S DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

#### A) PRÉAMBULE :

1. Considérant qu'il existe un vaste choix de bonspiels dans la région et dans la province pour faire de la compétition, la participation et la camaraderie doivent avoir une préséance sur la recherche de la victoire et de la performance;
2. Considérant que de plus en plus de curleurs, qui ne sont pas des retraités, participent dans les ligues pour retraités des clubs ainsi que dans les tournois régionaux des 50 ans et plus inscrits au calendrier régional de l'Association des Amateurs de curling du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
3. Considérant que plusieurs de ces personnes jouent ou ont joué dans des compétitions de niveau régional, provincial ou national;
4. Considérant que l'absence de règles uniformes pour l'ensemble des tournois peut créer de la confusion, des frustrations ou des malentendus;

Il est convenu que des règles concernant la composition des équipes, les remplaçants, etc. doivent être établies et appliquées uniformément par tous les clubs participants.

#### B) L'ESPRIT SPORTIF :

1. Extrait du livre « Les règlements du Curling » : « L'esprit sportif commence par la stricte observance des règlements écrits, mais la plupart du temps, il suppose quelque chose de plus. Le respect de l'esprit des règlements, écrits ou non, est important. L'esprit sportif, c'est de respecter ses propres normes morales dans le contexte d'une compétition ».
2. Les Présidents(es) et les représentants des clubs s'engagent à ce que les comités responsables de leur ligue de retraité(e)s s'assurent du respect des différents principes et règles contenus dans le présent règlement au moment de l'inscription et au cours de l'un ou l'autre des tournois concernés.

## **C) RÈGLEMENTS DES TOURNOIS RÉGIONAUX :**

1. Les règlements généraux du curling s'appliquent pour tous les tournois régionaux.
2. Les règles spécifiques pour la composition des équipes et pour les remplaçants sont acceptées par toutes les directions des ligues de retraités des clubs participants et seront en vigueur pour tous les tournois.
3. À l'occasion des tournois, les billets de souper seront remis aux capitaines de chacune des équipes
4. Une restriction seulement par équipe est admise pour la première ou la deuxième partie.

## **D) ÉQUIPES :**

1. Pour s'inscrire, une équipe doit obligatoirement être formée de quatre personnes de 50 ans et plus, membres du même club et qui jouent dans une ligue de retraités.
2. Pour les clubs dont la ligue des retraités ne dépasse pas 50 membres, tout joueur de 50ans ou plus, jouant régulièrement ou occasionnellement, membre en règle de ce club de curling, peu importe la ligue à laquelle il participe, pourra s'inscrire au tournoi des retraités du Saguenay, Lac St-Jean. Les responsables des inscriptions de chaque club doivent s'assurer que chacun de leur club respecte les règles de composition des équipes.
3. Les joueurs participants dans la ligue de base (ligue participation) des retraités(e)s auront priorité pour l'inscription à un tournoi régional. Des joueurs retraités pourront s'inscrire si le nombre d'équipes permis selon le contingentement imposé à chaque club n'est pas atteint et s'ils répondent aux autres exigences de la présente entente.
4. Chaque club doit classer tous ses joueurs. Toute équipe doit obligatoirement être composée d'un maximum de deux joueurs classés 4ième et 3ième et de deux autres joueurs classés 2ième et 1er. Ainsi, une équipe peut être composée de plus de deux joueurs classés 2ième et 1er.
5. La présence d'une joueuse sur chaque équipe est fortement encouragée.
6. Si une équipe contrevient à ces règlements, la partie sera annulée et la victoire ira à l'équipe adverse. Par contre, elle pourra se présenter avec une équipe conforme pour les autres parties, s'il en reste à jouer.

## **E) SUBSTITUTS (règles de base):**

1. Un substitut est un joueur suppléant pour la partie en cours, qui n'est pas inscrit à l'origine dans une équipe sous réserve des dispositions prévues à l'article 4 mentionné ci-dessous
2. Il doit provenir du même club que l'équipe qui requiert un substitut
3. Il doit être de force égale ou inférieure au joueur qu'il remplace et être accepté par la direction du tournoi.

Les principes suivants s'appliquent ensuite :

1. Une équipe doit comprendre un minimum de deux joueurs de l'équipe originale avec un ou deux remplaçants. Ainsi, une équipe peut jouer avec trois joueurs.
2. Les substituts seront choisis dans une liste préparée à l'avance par le club d'où provient l'équipe sous réserve des dispositions prévues à l'article 4 mentionné ci-dessous.
3. a) Si on ne peut trouver de substituts dans cette liste, les responsables du tournoi pourront sélectionner un joueur éliminé du tournoi, provenant du même club.  
b) Si on ne peut trouver de joueurs éliminés, on pourra sélectionner un joueur encore actif, provenant toujours du même club.
4. Si une situation très particulière (accident, blessure, etc.) se produit peu de temps avant ou durant la partie prévue, le comité organisateur du tournoi prendra la décision la plus juste pour régler cette situation. Par exemple, sélectionner un joueur de sa propre liste de substituts.

## **F) LE CURLING AVEC UNE TIGE DE LANCEMENT :**

### **Règle 19 curling Canada**

- (1) l'emploi d'une tige de lancement (delivery stick) permet à un joueur de lancer une pierre sans placer la main sur la poignée est acceptable.
- (2) l'emploi d'une tige de lancement n'est pas autorisé lors des championnats de Curling Canada sauf pour le curling en fauteuil roulant.
- (3) Si un joueur commence un match avec une tige de lancement, il devra l'utiliser durant tout le match.
- (4) Un joueur ne peut pas alterner entre le lancer traditionnel et l'utilisation de la tige de lancement; c'est l'un ou l'autre.
- (5) Si le lancer s'effectue à partir du bloc de départ, toutes les règles traditionnelles du lancer de la pierre s'appliquent et celle-ci doit suivre une trajectoire directe vers la cible (la brosse). Règles 8(1) et 8(2)
- (6) Si le lancer s'effectue entre le bloc de départ et la ligne de jeu la plus proche, la pierre devra obligatoirement toucher à la ligne médiane avant d'amorcer le mouvement avant qui devra suivre également une ligne directe vers la cible.
- (7) Au cours d'un lancer, la pierre doit être lâchée avant qu'elle n'ait atteint la ligne de jeu la plus rapprochée. Règle 8 (5)
- (8) Toutes les autres règles concernant le lancer de la pierre s'appliquent.

### **Règle 8 les lancers**

- (1) Les joueurs droitiers seulement lanceront leurs pierres du bloc de départ à gauche de la ligne médiane et seulement les joueurs gauchers le feront du bloc de départ à droite de cette ligne.
- (2) Cependant, les joueurs droitiers et gauchers pourront lancer leurs pierres d'un bloc de départ placé sur la ligne médiane.

## G) Les parties :

Les parties sont de 8 bouts.

S'il y a égalité après 8 bouts,

Un bout supplémentaire est joué à une pierre par joueur, avec pierre protégée, lancée par le premier joueur de chaque équipe.

Si l'égalité persiste,

Un joueur de l'équipe joue une pierre (mouche) et ses joueurs peuvent la brosser.

Un joueur de l'équipe reste dans la maison pour le lancer de la pierre

Une pierre est considérée toucher la maison lorsqu'elle est située à une distance inférieure de 184.5 cm du centre de la maison. On recommence jusqu'à ce qu'il y ait une pierre gagnante qui touche la maison.

Aucun membre de l'équipe adverse ne peut balayer la pierre lancée dans la maison, après la ligne de T.

Si l'égalité persiste, un autre membre de l'équipe peut effectuer un second lancer et ainsi de suite, jusqu'au bris d'égalité.

**Pour les finales de tournoi**, s'il y a égalité après huit bouts réglementaires, un bout supplémentaire devra être joué. Si l'égalité persiste on procédera au tir à la mouche.

## H) LA ZONE DE GARDE PROTÉGÉE (ZGP) :

### Règle 12 curling Canada

(2) (a) Aucune pierre de l'équipe non active immobilisée dans la ZGP ne pourra être sortie du jeu par l'équipe active avant que ne soit lancée la sixième pierre du bout.

### (I) REPRÉSENTATION LOCALE À SON TOURNOI RÉGIONAL

À moins d'une raison exceptionnelle, le club hôte ne pourra inscrire plus que 50% du total des équipes qui composent le tournoi.

Sur chacune des invitations faites par le club hôte, la mention suivante devra être indiquée:

**« Les règlements acceptés par les ligues de retraités concernées par le présent protocole seront en vigueur durant ce tournoi »**